

COMMUNE DE MAUVEZIN-SUR-GUPIE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 41/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Lot-et-Garonne

CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 15 septembre 2026

Nombre de membres en exercice :

15

Nombre de membres

Présents : 11

Excusés : 4

Pouvoirs : 4

Votants : 15

Absent : 0

Date de la convocation :

Le 08 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze septembre à vingt heures,

Le Conseil Municipal, en séance ordinaire, de cette commune régulièrement convoquée s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de Monsieur Daniel BORDENEUVE, Maire,

Présents : Ms Daniel BORDENEUVE, Michel WALTER, Éric FORESTIER, Christian MICHELET, Jérôme GAYDON-SERRES ; Mmes Aurélie HERBIN, Camille METAYER, Caroline BERG, Laurence TOUMEYRAGUES, Laurence BOUBEES et Françoise JORREY.

Excusés : Mmes Marie-Laure CUZZINI ; Carla MICHELET et Ms Arnaud MEYER ; Antoine ZANOTTO.

Pouvoirs : Madame Marie-Laure CUZZINI à Madame Camille METAYER ; Madame Carla MICHELET à Monsieur Éric FORESTIER ; Monsieur Arnaud MEYER à Monsieur Christian MICHELET ; Monsieur Antoine ZANOTTO à Monsieur Michel WALTER.

Absent :

Madame Laurence TOUMEYRAGUES a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Participation à l'action « Elu Rural Relais de l'Egalité » et désignation d'un élu relais au sein du conseil municipal.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'action « Élu.e Rural.e Relais de l'Egalité » lancée par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) :

Considérant l'action « Élu.e Rural.e Relais de l'Egalité » (ERRE) née du Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France, en septembre 2021, portant sur le thème « La Femme, la République, la Commune » et d'un Appel à Manifestation d'Intérêt interministériel visant à mettre en place des actions adaptées aux spécificités des territoires ruraux en faveur des femmes. Ce programme de l'AMRF œuvre à la lutte contre les violences faites aux femmes, les violences intrafamiliales et toute forme de discrimination, et se décline autour de référents départementaux, en charge d'animer un réseau d'élus relais de l'égalité, élus au sein de leurs conseils municipaux.

Le projet de l'AMRF se décline autour de trois axes « socle », adaptés en fonction des spécificités départementales et de la mobilisation du réseau :

La désignation d'une personne référente au niveau départemental et l'identification des élus volontaires pour être « Relais de l'Egalité » au niveau des conseils municipaux (éventuellement possible en binôme par commune, en fonction des besoins et disponibilités sur le terrain) ;

L'accès à des ressources (guides, outils de communication, formations, contacts, échanges de bonnes pratiques) à l'attention des élus relais de l'égalité

La mise en place d'un réseau, au niveau infra-départemental, départemental et national, regroupant les élus relais de l'égalité, les services de l'Etat et d'autres partenaires spécialistes et impliqués dans le domaine afin de renforcer des synergies locales (exemple : CIDFF, Familles Rurales, association Solidarité Femmes, etc.).

Le rôle de l'élue, en proximité, sera celui de « relais » : repérer et/ou recueillir la première parole de la victime, puis orienter et accompagner vers les structures spécialisées

Pour se faire l'élue relais municipal :

- Bénéficie de ressources de l'AMRF et des partenaires de l'action ERRE qui faciliteront sa mission.
- Est identifié.e au sein de la commune : par livret d'accueil, panneau d'affichage, journal municipal, site de la commune par exemple.
- Est joignable facilement (par un courriel, une boîte postale ou une boîte à lettres en mairie) ; cette disponibilité pourra être assurée par la présence d'un binôme (le 2e référent peut être nommé hors du conseil municipal).
- Reçoit les personnes dans un lieu sécurisé permettant de la confidentialité.
- S'engage à respecter la confidentialité.
- Met tout en œuvre pour rentrer en relation avec des structures adaptées et y orienter la victime.
- Impulse des actions de sensibilisation à ce sujet auprès de divers publics – prévention auprès des jeunes.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

SOUTIENT cette action,

DÉSIGNE Madame Caroline BERG et Madame Laurence BOUBEES comme « Élues Rurales Relais de l'Égalité » au sein du conseil municipal.

Adopté à 15 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme
Certifiée exécutoire après transmission le :

Publiée le 17.09.2026

Le Maire,

Daniel BORDENEUVE



La secrétaire de séance,

Laurence TOUMEYRAGUES

